

INFORMO



Les revenus les plus modestes concentrés au sud de la région

Maurice Colliez

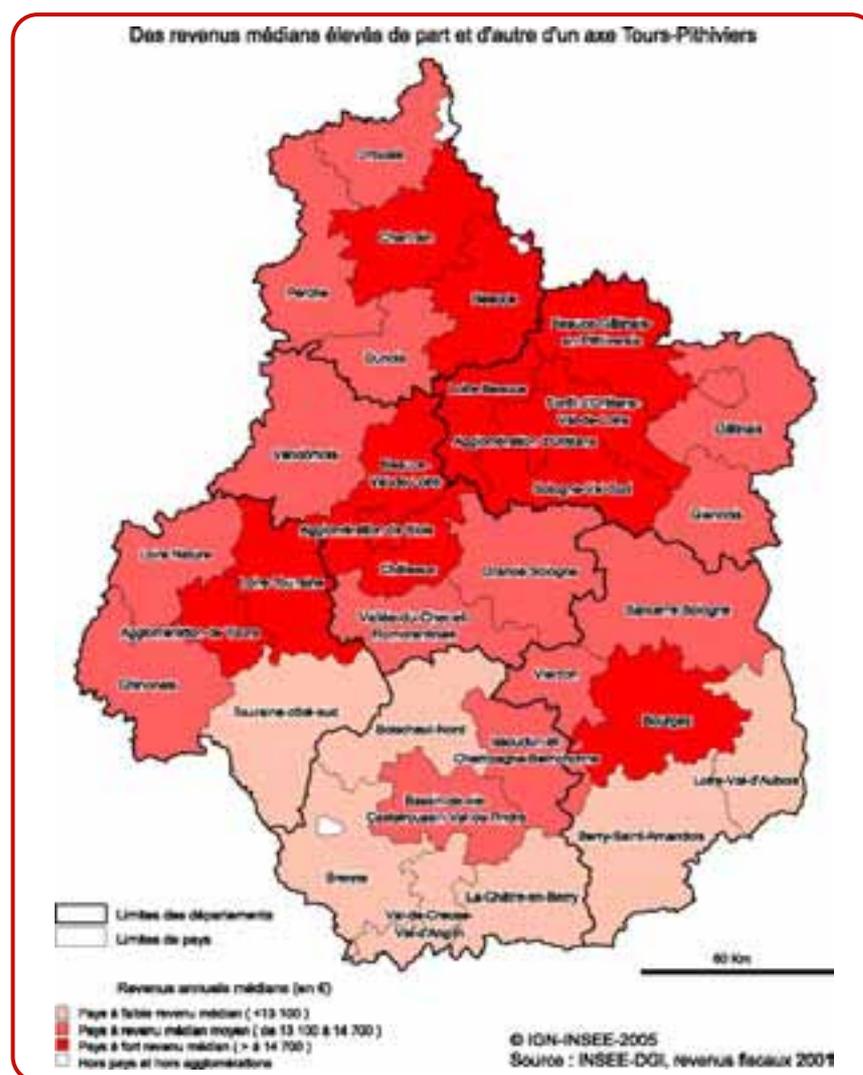
En région Centre, la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare, au titre de l'année 2001, un revenu fiscal annuel par unité de consommation (UC) de plus de 14 800 euros. Ce revenu médian est quasiment équivalent à celui observé en France métropolitaine (14 650 €). Il situe la région au 4^{ème} rang des régions françaises derrière l'Île-de-France (17 980 €), l'Alsace (16 420 €) et Rhône-Alpes (15 150 €).

L'éventail des revenus, mesuré par le rapport inter-déciles qui établit le rapport entre les "hauts revenus" et les "bas revenus", est plus resserré dans la région (4,5) qu'en France métropolitaine (5,5). Le revenu des 10 % des foyers fiscaux les plus aisés est ainsi supérieur à 27 700 € tandis que celui des 10 % les plus modestes est inférieur à 6 240 €. Cette dispersion, relativement limitée, situe la région au 5^{ème} rang des régions françaises. C'est en Bretagne et dans les Pays de Loire que les revenus sont les moins dispersés (4,1).

UN ÉVENTAIL DE REVENUS PLUS RESSERRÉ DANS LES PAYS QUE DANS LA RÉGION

Près de 1 750 000 habitants appartiennent à des "pays", structure intercommunale organisant l'espace régional en territoires de projet. Les communes des agglomérations de Blois, Orléans et Tours n'appartiennent à aucun pays.

En 2001, la moitié des habitants de la région Centre vit dans un ménage ayant un revenu fiscal supérieur à 14 800 euros par unité de consommation. Pour l'ensemble des ménages des pays de la région, ce revenu est de 14 500 €. Les revenus médians déclarés les plus élevés sont situés de part et d'autre de l'axe ligérien et sur les franges franciliennes. Les plus modestes sont concentrés au sud de la région. La dispersion des revenus des ménages est resserrée dans les pays périurbains ; en revanche elle est plus importante dans les agglomérations.



Cette étude est issue d'un dossier sur les revenus fiscaux des ménages dans la région Centre réalisé en partenariat avec le Conseil régional.

Les pays de la région représentent 70 % de la population régionale, et une part équivalente de ménages fiscaux.

En 2001, la moitié de la population des pays vit dans un ménage dont le revenu par UC est supérieur à 14 500 € par an. Les revenus médians des pays sont compris entre 11 900 € dans le pays de Brenne et 16 350 € dans le pays Chartrain.

La distribution des revenus (4,2) est moins dispersée dans l'ensemble des pays qu'au niveau régional : les 10 % des foyers fiscaux les plus aisés déclarent un revenu annuel par UC supérieur à 26 800 € tandis que les 10 % les plus modestes déclarent un revenu inférieur à 6 300 €.

Les traitements et salaires représentent l'essentiel des revenus (63 %). Si l'on y ajoute les revenus des professions non salariés, 71 % des revenus fiscaux des ménages de l'ensemble des pays sont le fruit d'une activité professionnelle. Les pensions et retraites constituent le quart des revenus fiscaux. La géographie des revenus médians rappelle celle de l'armature urbaine. Elle fait apparaître une relation assez sensible entre le degré d'urbanisation et le niveau de revenus. Ce faisant, il est possible d'identifier trois groupes de pays, selon le niveau de revenu médian.

LES PLUS FAIBLES REVENUS DANS LES PAYS RURAUX AU SUD DE LA RÉGION

Un premier ensemble comprend sept pays où les revenus médians, peu élevés, sont inférieurs à 12 900 €. Tous sont situés au sud de la région, en dehors des principaux axes d'urbanisation. A l'exception des pays du Boischaut Nord et de Touraine côté Sud, ces territoires possèdent une dispersion de revenus supérieure à l'ensemble des pays.

La faiblesse du revenu médian s'explique en partie par un nombre élevé d'emplois peu qualifiés, une part importante d'ouvriers et d'employés et un vieillissement prononcé de la population. Ce dernier se traduit dans ces pays par des proportions élevées de ménages âgés de plus de 60 ans (un ménage sur deux dans le pays du Boischaut Nord) et une part conséquente des pensions et retraites dans les revenus fiscaux (plus de 35 % dans les pays de Brenne, Val de Creuse-Val d'Anglin). Les revenus d'activité représentent souvent moins de 64 % des revenus déclarés, soit sept points de moins que la moyenne de l'ensemble des pays.

La présence de ménages à très bas revenus participe du faible revenu médian : les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres sont infé-



rieurs à 6 000 €. Dans les pays de Brenne et de Loire-Val d'Aubois, ce seuil est proche de 5 350 €. Pour une part importante de ces ménages, les prestations sociales, et en particulier l'allocation spéciale de vieillesse (ASV), constituent une source de revenus indispensable.

QUATORZE PAYS AUX REVENUS MÉDIANS SOUVENT INFÉRIEURS À LA MOYENNE DES PAYS

Quatorze pays, principalement localisés sur la façade ouest et au centre de la région, composent le deuxième groupe. Leurs revenus médians, souvent inférieurs à celui de l'ensemble des pays, s'échelonnent de 13 100 € dans le pays du Chinonais à 14 700 € dans le pays Dunois.

La dispersion des revenus est également très variée. Assez faible (3,8) dans le pays Vendômois ou dans celui d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne, elle est beaucoup plus forte dans les pays de type urbain, tels que ceux de Vierzon (4,8) ou du Drouais (5,2). Les écarts de revenus de ces derniers territoires urbains relèvent moins du niveau des hauts revenus que de la faiblesse des bas revenus.

DES REVENUS PLUS ÉLEVÉS PRINCIPALEMENT DANS LES PAYS PÉRIURBAINS

Enfin un dernier groupe est constitué d'une dizaine de pays aux revenus médians les plus élevés, supérieurs à 14 700 €. Tous sont situés de part et d'autre de l'axe ligérien ou aux franges franciliennes. Ils sont majoritairement de type périurbain, comme le pays de Loire-Beauce ou de Sologne-Val Sud où les revenus médians sont respectivement de 16 100 € et 16 250 €. Les ménages du pays Chartrain déclarent les revenus les plus importants (16 300 €).

Si l'on fait exception du pays de Bourges où la dispersion des revenus est élevée (4,8), l'éventail des revenus de ce groupe est très resserré. L'écart entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus modestes dans les pays de Beauce et de Loire-Beauce (3,5) est ainsi le plus faible de ceux rencontrés dans l'ensemble des pays de la région.

Cette faible dispersion est l'expression de l'homogénéité des revenus et d'une diversité sociale moins prononcée. Les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres sont souvent supérieurs à 7 000 € tandis que ceux des 10 % des

ménages les plus aisés atteignent parfois plus de 29 000 € comme dans le pays de la Forêt d'Orléans-Val de Loire et en Sologne-Val Sud.

DANS LES AGGLOMÉRATIONS, DES REVENUS PLUS DISPERSÉS...

A côté de ces territoires, les grandes agglomérations régionales se caractérisent par un revenu médian généralement supérieur à celui observé dans une majorité de pays. Le nombre important de ménages fiscaux de moins de 60 ans, et donc une proportion d'actifs élevée, expliquent en partie ces revenus. Les ménages orléanais possèdent le revenu médian le plus élevé (16 500 €), soit un revenu médian supérieur de près de 14 % à celui des ménages de l'ensemble des pays.

Les agglomérations présentent des écarts de revenus, entre ménages aisés et ménages aux revenus modestes, plus importants qu'à l'échelle régionale. Cette dispersion de revenus exprime notamment une diversité sociale plus

marquée dans les espaces urbains, où des actifs disposant de revenus plutôt élevés cohabitent avec des populations à faibles revenus, voire sans autres ressources que ceux issus de la redistribution (prestations sociales). L'agglomération de Dreux occupe une place particulière parmi les centres urbains régionaux, du fait de la faiblesse générale de ses différents revenus et de la très forte dispersion (6,4) de ceux-ci. A Chartres, Tours et Orléans, les 10 % des ménages les plus aisés déclarent des revenus proches ou supérieurs à 30 000 €. Des activités professionnelles fortement rémunératrices, de fortes proportions de cadres et de professions intellectuelles supérieures, mais également la présence de zones résidentielles expliquent ces très hauts revenus.

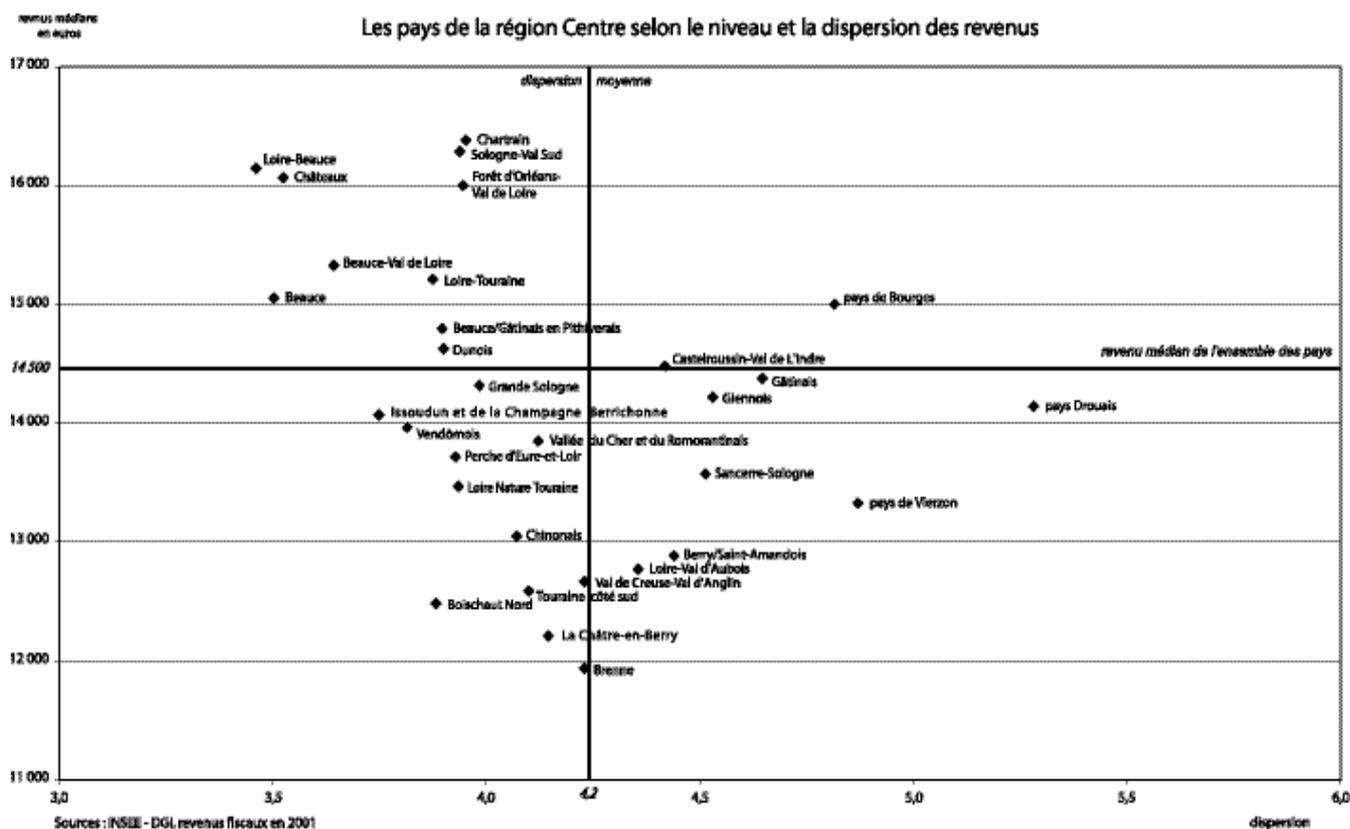
Dans ces agglomérations vivent également des ménages aux revenus faibles. A Dreux, les 10 % des ménages les plus modestes déclarent 3 850 € de revenus annuels. Dans les deux plus grandes agglomérations régionales (Tours et

Orléans), ces ménages déclarent respectivement des revenus de 6 150 € et 5 900 €.

Les faibles revenus en zone urbaine présentent des caractéristiques différentes de celles observées dans les pays ruraux. Ils concernent les jeunes sans emploi ou sans qualification et les familles monoparentales. De nombreux ménages habitent en logement social et sont bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).

... ET DAVANTAGE ISSUS DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La structure des revenus est très attachée au caractère du territoire. Au contraire des pays ruraux, dans les espaces urbains, le poids des pensions et retraites diminue au profit des revenus d'activité. Dans les grandes agglomérations, les revenus d'activités constituent plus de 70 % de l'ensemble des revenus, excepté à Montargis (69 %). Dans l'agglomération orléanaise, ils assurent 77 % des revenus des ménages.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier sur les revenus fiscaux des ménages en région Centre sera prochainement disponible sur notre site Internet insee.fr/centre.

Revenus fiscaux des ménages - année 2002, cédérom, Insee, 2005.

"La carte de France des revenus déclarés", *Insee première*, n° 900, mai 2003.

"Revenus fiscaux des ménages en 2001", *Octant* (Insee Bretagne), n° 99, octobre 2004.

"Niveaux des revenus fiscaux et disparités territoriales", *Profils* (Insee Nord-Pas-de-Calais), n°2, mars 2005.

"A travers les pays : un autre regard sur les contrastes territoriaux de la région", *Insee Centre Info*, n° 125, octobre 2004.

REPARTITION ET STRUCTURE DES REVENUS FISCAUX DES MENAGES DANS LES PAYS

	Revenu fiscal par unité de consommation (en euros)				Structure du revenu fiscal (%)		
	Médiane	1er décile	9ème décile	Rapport inter-déciles (D9/D1)	Revenu d'activité (1)	Pensions et retraites	Autres revenus
pays de Beauce	15 053	7 614	26 993	3,5	76,1	19,5	4,4
pays de Beauce/Gâtinais en Plithiverais	14 798	6 818	26 709	3,9	73,0	22,6	4,4
pays de Beauce-Val de Loire	15 314	7 571	27 835	3,7	71,6	23,7	4,7
pays de Berry/Saint-Amandois	12 874	5 485	24 334	4,4	63,6	32,6	3,8
pays de Boischaud Nord	12 530	5 958	23 267	3,9	60,3	35,6	4,1
pays de Bourges	15 010	5 779	27 714	4,8	72,6	24,4	3,0
pays de Brenne	11 951	5 352	22 673	4,2	60,6	35,6	3,7
pays du bassin de vie Castelroussin-Val de l'Indre	14 478	5 992	26 455	4,4	72,2	24,8	3,0
pays de Chartrain	16 331	7 387	29 340	4,0	77,5	19,2	3,4
pays des Châteaux	16 090	8 062	28 743	3,6	75,4	21,2	3,4
pays de La Châtre-en-Berry	12 206	5 649	23 484	4,2	63,5	32,2	4,3
pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	13 902	6 183	25 541	4,1	64,9	31,5	3,6
pays du Chinonais	13 106	6 031	24 645	4,1	69,1	27,2	3,8
pays Drouais	14 174	5 108	26 753	5,2	76,2	20,4	3,4
pays Dunois	14 634	6 708	26 305	3,9	67,3	28,6	4,1
pays de la Forêt d'Orléans-Val de Loire	15 996	7 373	29 238	4,0	75,1	21,3	3,6
pays du Gâtinais	14 450	5 801	26 873	4,6	68,0	28,3	3,7
pays Glennois	14 250	5 838	26 403	4,5	68,6	28,0	3,4
pays de Grande Sologne	14 305	6 555	26 243	4,0	66,4	29,0	4,6
pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne	14 069	6 582	24 860	3,8	68,2	28,0	3,8
pays Touraine côté sud	12 724	5 857	24 092	4,1	66,3	29,7	4,0
pays Loire-Val d'Aubois	12 783	5 370	23 393	4,4	62,0	34,7	3,3
pays Loire-Beauce	16 099	8 107	28 416	3,5	75,8	19,7	4,5
pays Loire-Touraine	15 209	7 160	27 906	3,9	74,4	22,0	3,6
pays Sologne-Val Sud	16 264	7 457	29 510	4,0	75,5	20,7	3,8
pays Loire Nature Touraine	13 569	6 372	25 194	4,0	74,1	22,2	3,7
pays Perche d'Eure-et-Loir	13 741	6 304	24 898	3,9	66,7	29,0	4,3
pays Sancerre-Sologne	13 554	5 972	26 908	4,5	64,8	29,8	5,4
pays Val de Creuse-Val d'Anglin	12 752	5 822	24 653	4,2	61,1	35,5	3,4
pays Vendômois	13 974	6 653	25 551	3,8	67,7	28,3	4,0
pays de Vierzon	13 398	5 007	24 264	4,8	66,3	30,9	2,9
Ensemble des pays	14 462	6 321	26 788	4,2	70,9	25,4	3,7
agglomération de Blois	15 432	5 001	29 232	5,8	72,5	24,3	3,2
agglomération de Bourges	15 322	5 090	28 535	5,6	71,6	25,5	2,9
agglomération de Chartres	15 550	6 069	28 784	4,7	75,6	21,1	3,3
agglomération de Châteauroux	14 656	5 703	27 057	4,7	72,3	24,9	2,8
agglomération de Dreux	12 315	3 851	24 483	6,4	75,6	21,1	3,3
agglomération de Montargis	14 208	5 005	26 474	5,3	68,7	28,3	3,0
agglomération de Orléans	16 503	5 873	30 894	5,3	76,8	20,2	3,0
agglomération de Tours	15 520	6 142	30 044	4,9	72,7	23,9	3,4
Région Centre	14 806	6 233	27 738	4,5	71,9	24,6	3,6
France métropolitaine	14 650	5 469	29 943	5,5	73,6	22,4	4,0

(1) les revenus d'activité comprennent les revenus salariaux et les revenus des professions non salariées
Sources : INSEE - DGI, Revenus Fiscaux 2001

Note : les agglomérations de Blois, Orléans et Tours sont hors pays.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Dans cet article, les revenus pris en compte sont les revenus déclarés au fisc, donc avant redistribution par les impôts et prestations, et sans tenir compte des revenus non imposables (minima sociaux, allocation de rentrée scolaire, bourse d'étude des étudiants) ou imposés sans déclaration (contribution sociale généralisée). Pour comparer des ménages de composition différente, les revenus déclarés sont rapportés au nombre d'unités de consommation (UC).

Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est évalué comme suit :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Le "ménage fiscal" est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence ;

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant tout abattement. Il est ventilé en quatre grandes catégories :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées : revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et les bénéficiaires non commerciaux professionnels (BNC) ;
- les pensions, retraites (hors minimum vieillesse), et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC. Elle partage les

personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport inter-déciles** (D9/D1) du revenu fiscal par unité de consommation. Il s'agit du rapport entre les 10 % des ménages aux revenus par UC les plus élevés (dernier décile : D9) et les 10 % des ménages aux revenus par UC les plus faibles (1er décile : D1).

Un "pays" est une structure intercommunale qui exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable, destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Dans la région, 31 pays sont engagés dans une procédure contractuelle spécifique avec le Conseil Régional. L'ensemble représente 1 771 communes et constitue près de 70 % de la population régionale. Les communes des principales agglomérations (Blois, Orléans et Tours) ne sont pas adhérentes à ce type de structure intercommunale.